

CPD ORTHOPHONISTES

17 OCTOBRE 2022

SOMMAIRE

01

APPROBATION DU RELEVÉ DE
DÉCISIONS DU 04 AVRIL 2022

02

COMPOSITION DE LA SECTION
SOCIALE

03

DONNÉES STATISTIQUES : DÉPENSES

04

SUIVI DE L'ACTIVITE INDIVIDUELLE
DES ORTHOPHONISTES

05

AVENANT 19 : PRÉCISIONS SUR LA
DAP DÉMATÉRIALISÉE

06

POINTS A LA DEMANDE DE LA
PROFESSION

07

COMMUNICATION

08

CALENDRIER 2023

01



APPROBATION DU RELEVÉ DE
DÉCISIONS DU 04 AVRIL 2022

02

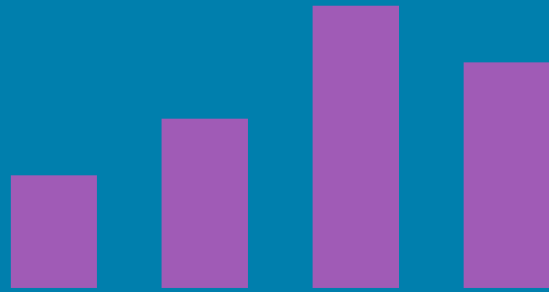


COMPOSITION DE LA SECTION SOCIALE

COMPOSITION DE LA SECTION SOCIALE

Titulaires	Suppléants	
Dominique LEPAPE	Christophe Stempffer	CPAM Bas-Rhin (Conseiller)
Christine Schaeffer	Patrick Heidmann	CPAM Bas-Rhin (Conseiller)
A définir	Maëlle Rolland	CPAM Bas-Rhin
Céline Metz	Sylvia Hamm	MSA

03



**DONNÉES STATISTIQUES :
DÉPENSES**

DÉPENSES : MONTANTS ET ÉVOLUTION DU 01/01/2022 AU 30/06/2022

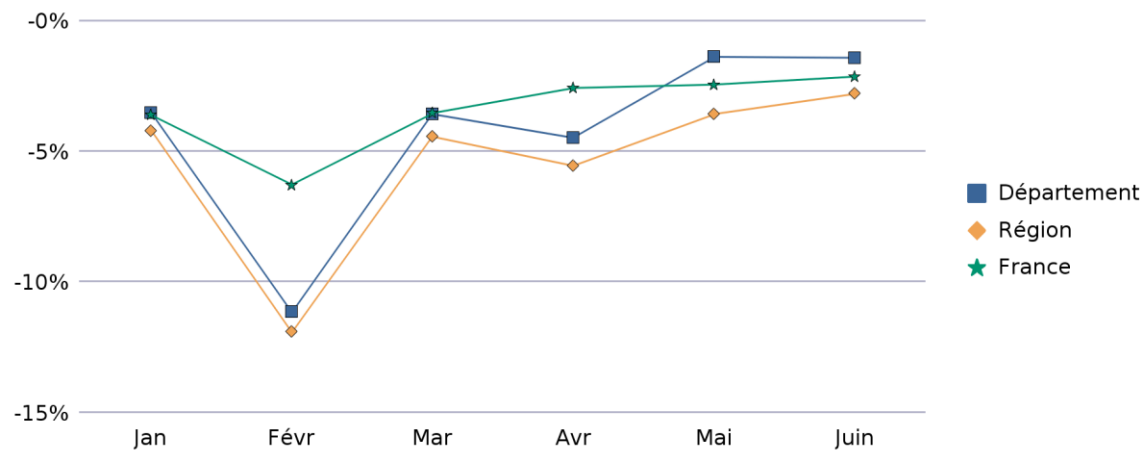
Montants

PRESTATIONS	Régime général		TOTAL BAS-RHIN		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
AMO	10 524 821	-2,3%	10 857 233	-2,5%	-3,9%	-3,7%
Autres rémunérations	245 960	22,8%	247 160	22,7%	13,7%	31,8%
Frais de déplacements	56 313	3,3%	59 279	2,7%	3,6%	-3,8%
Majoration enfant orthophonie	18 474	16,1%	19 044	15,4%	16,7%	8,0%
Téléconsultations	78 445	536,1%	80 071	543,2%	459,5%	592,3%
TOTAL	10 924 013	-1,2%	11 262 787	-1,4%	-2,8%	-2,1%

BAS-RHIN

GRAND-EST

Evolution des montants PCAP - Total poste



04



SUIVI DE L'ACTIVITE INDIVIDUELLE DES ORTHOPHONISTES

SUIVI DE L'ACTIVITÉ INDIVIDUELLE DES ORTHOPHONISTES 2021

De l'étude de l'activité libérale au titre de l'année **2021**, sur l'ensemble des **426** orthophonistes du département du Bas-Rhin, il ressort le constat suivant :

- **2** orthophonistes sont ciblés sur l'**indicateur 1** :
Nombre de coefficients AMO (fixé à 48 478)

- **1** orthophoniste est ciblé sur l'**indicateur 2** :
Nombre de patients différents soignés par l'orthophoniste
(= total des patients vu par l'orthophoniste)

En application des dispositions conventionnelles (Avenant 16 à la convention nationale, Annexe 16) :

➔ 1 orthophoniste est ciblé sur au moins deux critères.

SUIVI DE L'ACTIVITÉ INDIVIDUELLE DES ORTHOPHONISTES 2021

Ciblage	Commentaires
<p>Indicateur 1 : Dépassement du seuil de 48 478 AMO</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de patients différents soignés par l'orthophoniste (= total des patients vu par l'orthophoniste)</p>	<p>Nombre AMO pour le professionnel : 52 750</p> <p>La patientèle de l'orthophoniste est constituée à hauteur de 91,91 % d'enfants de moins de 16 ans ainsi que 15,48 % de patients exonérés.</p> <p>Le professionnel exerce depuis 2015. A déjà été ciblée pour le suivi de l'activité au titre de l'exercice individuel en 2018 et 2019.</p> <p>Nette augmentation du nombre d'AMO entre 2019 (47535) et 2021.</p> <p>Travaille en association sur 2 cabinets différents; diversité d'approche et de prise en charge d'enfants de moins de 16 ans.</p>

05



**AVENANT 19 : PRÉCISION SUR LA DAP
DÉMATÉRIALISÉE**

DISPOSITION DE SIMPLIFICATION DE LA DAP

Simplification de la Demande d'accord préalable :

→ **Suppression de l'obligation de DAP à l'issue de la 1^{ère} réalisation d'un Bilan orthophonique**



L'obligation de demande d'accord préalable est toutefois maintenue à l'issue des bilans pour le **renouvellement des séances.**

La suppression de la demande d'accord préalable (DAP) pour les prescriptions initiales de soins en orthophonie s'applique :

- aux séances en rapport avec le 1er bilan (30 séances puis 20 ou bien 50 séances renouvelées une fois selon le type de rééducation).
- **Ce sont les séances suivantes, après réalisation d'un bilan pour renouvellement, qui font toujours l'objet d'une DAP.**

06



**POINTS A LA DEMANDE DE LA
PROFESSION**

07



COMMUNICATION

ÉVOLUTION DES TÉLÉSERVICES



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bas-Rhin

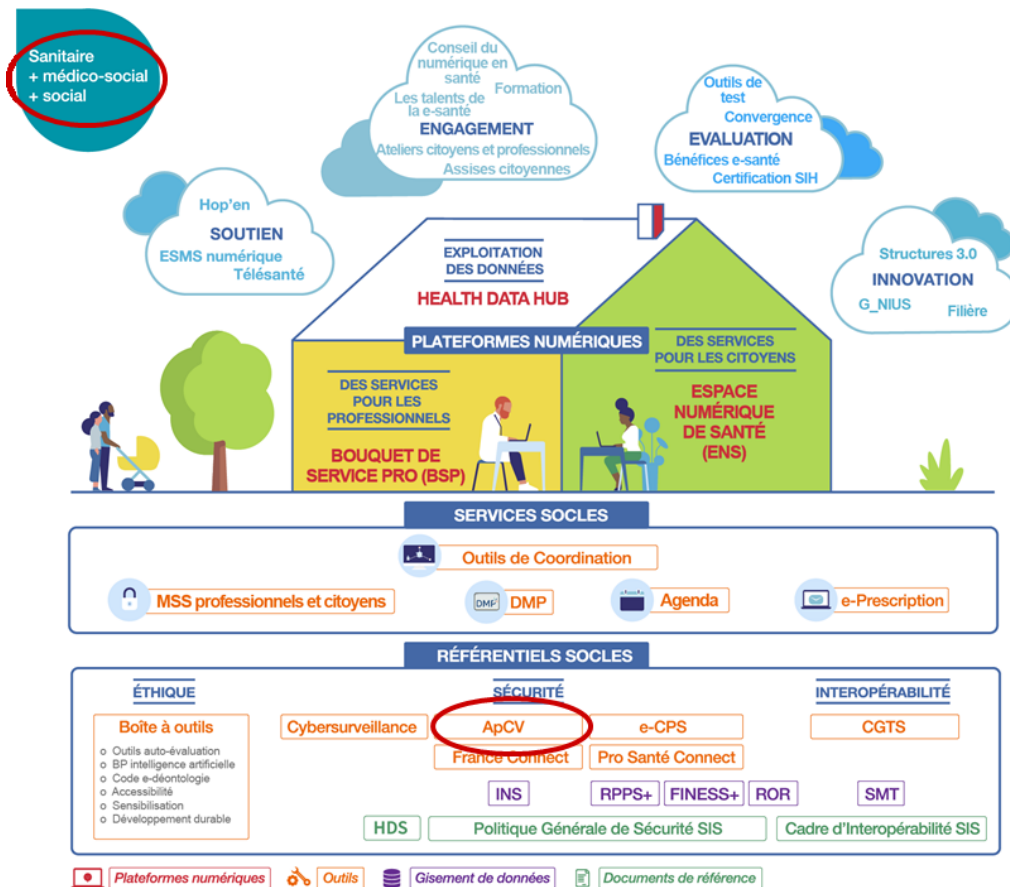
APPLI CARTE VITALE



LA CARTE VITALE,
VITALE AUSSI EN APPLI



APPLI CARTE VITALE : RÉFÉRENTIEL SOCLE



L'appli carte Vitale (ApCV) vise à mettre en place un dispositif sécurisé et dématérialisé d'identification, d'authentification sur smartphone pour toute la sphère Santé-Social.



C'est une clé d'accès à des services et applications.

POURQUOI L'APPLI CARTE VITALE ?

**L'appli carte Vitale est devenue indispensable
du fait des nouveaux usages numériques des patients :**



- ✓ Selon l'INSEE (janvier 2022), 77% des français ont un smartphone
- ✓ Utilisation croissante d'outils numériques dans la vie quotidienne et dans le parcours du patient
- ✓ Notoriété et indispensabilité de la carte Vitale

LES AVANTAGES ASSURÉS & PS



Tout en assurant les mêmes fonctions que la carte Vitale physique, l'appli carte Vitale offre de **nombreux avantages** :

- Utilisation sans contact**, ce qui limite les manipulations entre le professionnel de santé et l'assuré.
- Moins de risque de perte et d'oubli** (les patients ont toujours accès à l'appli carte Vitale depuis leur smartphone, ce qui garantit de toujours pouvoir faire une feuille de soin électronique).
- Consultation des résumés de dépenses de soins** pour l'assuré.
- Feuilles de soins sécurisées et fiabilisées** grâce à l'accès automatique au service en ligne ADRI, ce qui diminue le risque de rejet de factures.
- Mise à jour automatique** des données de l'Assurance Maladie et de l'Identité Nationale de Santé (INS) (sauf Etat civil), lors de l'ouverture de l'appli carte Vitale.

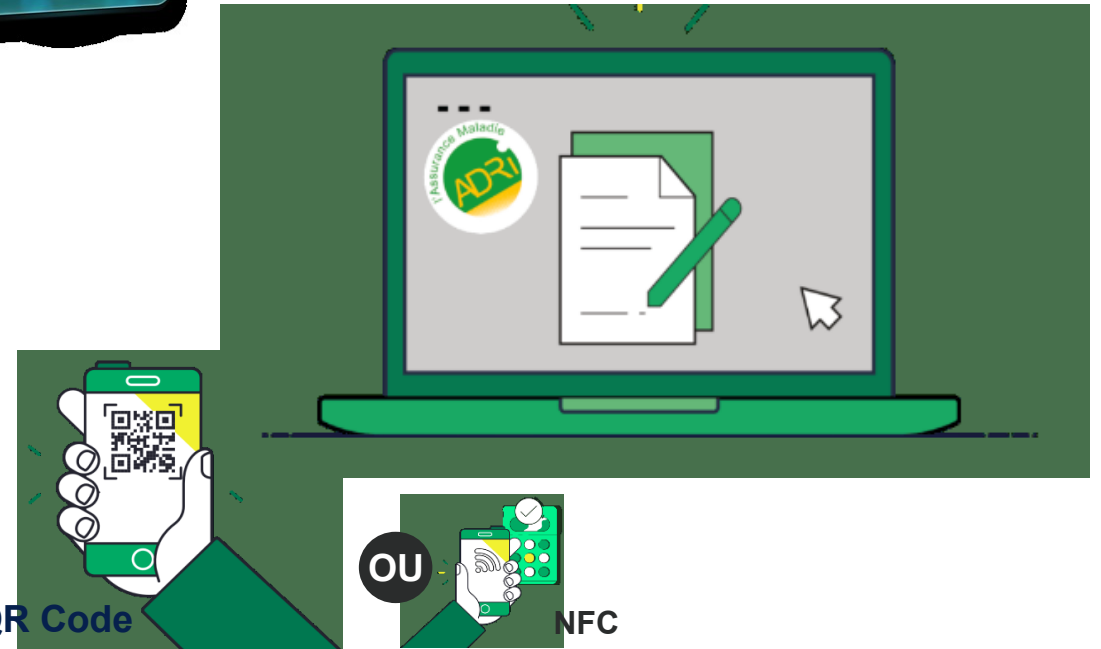
VIDÉOS DE PRÉSENTATION



Vidéo d'activation de
l'ApCV



Vidéo usage chez le PS





**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bas-Rhin

E-PRESCRIPTION

CONTEXTE DE LA E-PRESCRIPTION

La e-prescription, un projet d'actualité



Ma santé 2022 - Virage numérique : La e-prescription, un des services socle du numérique en santé

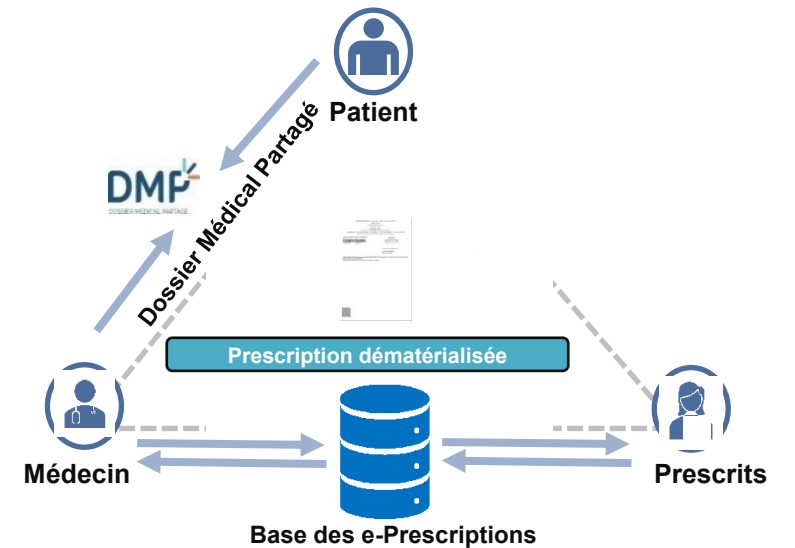


L'ordonnance 2020-1408 du 18/11/2020 portant sur la mise en œuvre de la prescription électronique pose le principe de la généralisation de la prescription au plus tard au 31/12/2024

Le déploiement se fera progressivement pour chaque type de prescription et en impliquant l'ensemble des acteurs (Professionnels, organismes d'assurance maladie ...)

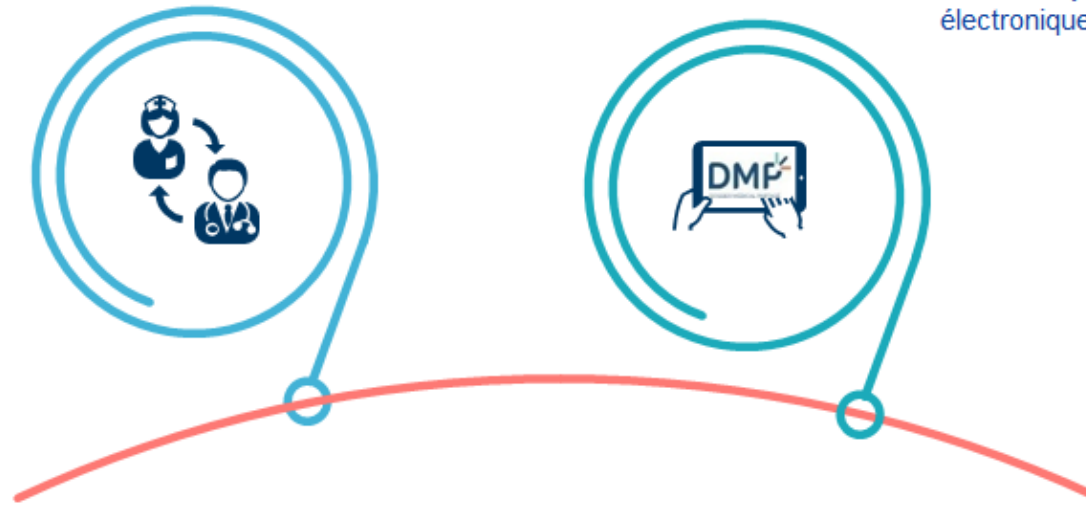
LES PRINCIPES DE LA E-PRESCRIPTION

La e-prescription consiste à dématérialiser le circuit de la prescription entre les médecins libéraux et/ou salariés et les PS prescrits



LES BÉNÉFICES POUR LES ASSURÉS

Une meilleure coordination des soins



Il peut accéder aux prescriptions dématérialisées depuis son DMP (et dès 2022 via Mon espace santé) avec à terme un potentiel de services à valeur ajoutée (pilulier électronique ...)

LES BÉNÉFICES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

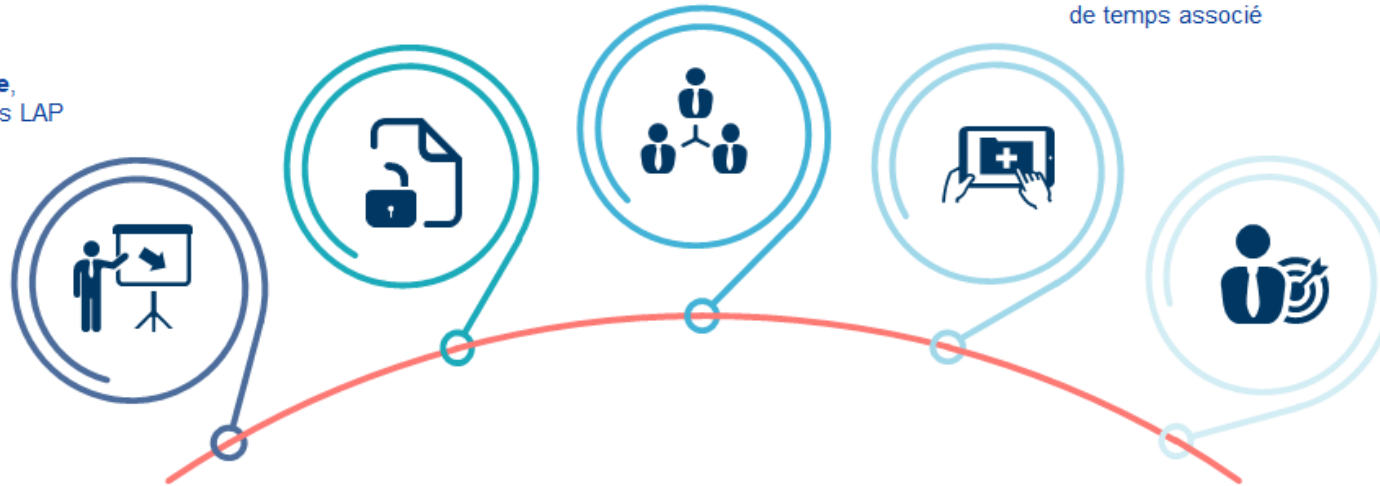
Une réduction des risques de iatrogénie, grâce à l'utilisation des LAP

Une sécurisation de l'ensemble du processus avec une identification fiabilisée du prescripteur

Une simplification des échanges entre les médecins et les prescrits grâce à la dématérialisation du circuit jusqu'à l'exécution de la prescription et l'accès par le médecin de ce qui a été délivré

Une simplification du processus de traitement des pièces justificatives par le prescrit avec un gain de temps associé

Pour les pharmaciens, l'intégration des données structurées de la prescription dans le logiciel pourra permettre d'**automatiser des opérations de vérification**



LES BÉNÉFICES POUR L'ASSURANCE MALADIE

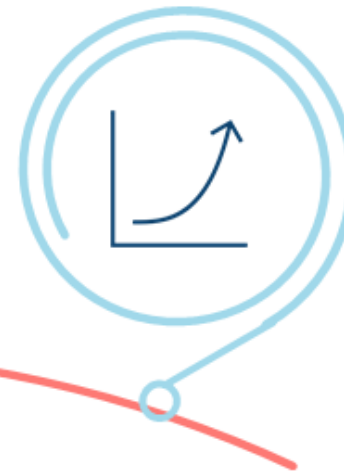
Fiabiliser les remboursements



Réduire le risque de fausses ordonnances



Rendre le dispositif plus efficient
(moins d'indus pour pièces absentes / pas de double paiement lors de la réceptions tardive de la PJ)



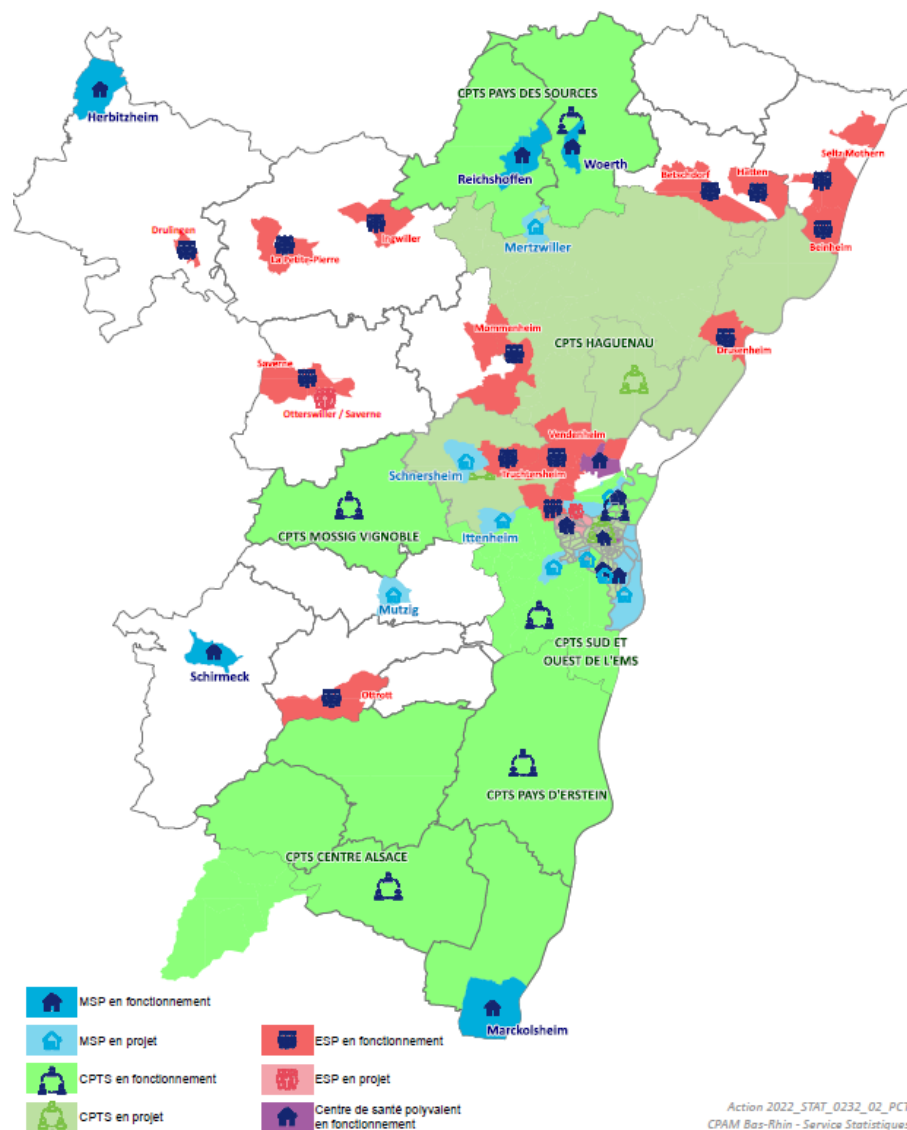


INFORMATIONS DIVERSES



EXERCICE COORDONNÉ

EXERCICE COORDONNÉ DANS LE BAS-RHIN AU 07/10/2022



- 12 ESP en fonctionnement
- 2 ESP en projet
- 8 MSP en fonctionnement
- 12 MSP en projet
- 4 CPTS en fonctionnement
- 4 CPTS en projet
- 4 Centre de santé en fonctionnement

Nouvelles Signatures

- ACI CPTS Pays d'Erstein le 29/09/2022
- ACI CPTS EMSO le 06/10/2022

PRÉVENTION DU DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT (TND)

CPTS Centre Alsace et CPTS du Pays d'Erstein

→ Les principales thématiques

- ▶ Sensibilisation des enseignants sur les difficultés ou troubles neuro développementaux et l'orientation des familles vers le médecin
- ▶ Sensibilisation des professionnels du territoire à la prévention, aux dépistages et aux examens obligatoires chez l'enfant
- ▶ Adressage des patients vers les bonnes ressources / professions
- ▶ Dépistage précoce systématique dans les PMI ou les écoles en lien avec la médecine scolaire et les pouvoirs publics
- ▶ Proposer des journées d'actions et de dépistages pluri professionnels sur le territoire

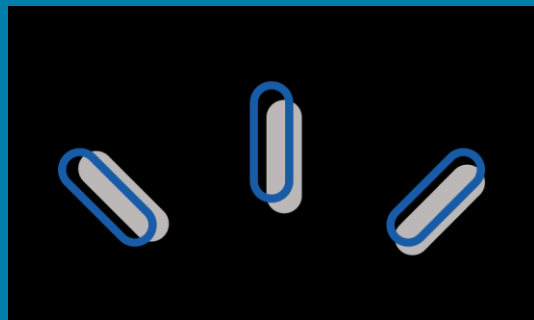
AMÉLIORER LE PARCOURS DE SOINS COORDONNÉS DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

CPTS Eurométropole Sud Ouest, CPTS Centre Alsace et CPTS Pays d'Erstein

→ Les principales thématiques

- ▶ Formation des professionnels (troubles TDHA et Dys)**
- ▶ Cartographie de l'existant avec les spécificités d'accès**
- ▶ Protocole de coordination / questionnaire (PCO) à destination des médecins traitants pour orienter les enfants vers les bonnes ressources**
- ▶ Protocole d'adressage entre professionnels**

08



CALENDRIER 2023

CALENDRIER 2023 DES COMMISSIONS PLÉNIÈRES



- **Lundi 3 avril 2023**
- **Lundi 9 octobre 2023**

REUNION PREPARATOIRE : 09H30

REUNION PLENIERE : 10H00